

Développement agricole et lutte contre la pauvreté rurale, le partenariat public-privé est-il la panacée ? Leçon à partir du cas du delta du fleuve Sénégal

El Hadji Malick Sylla¹; Sidy Mohamed Seck¹; Bruno Barbier²

¹Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB/Sénégal), ²Centre international de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

RESUMÉ

Cette étude s'intéresse à la recomposition territoriale du Delta du Sénégal induite par des projets de partenariat public-privé (PPP) qui visent à promouvoir une nouvelle approche dans le financement des grands périmètres irrigués. En effet, depuis quelques années l'Etat du Sénégal et ses partenaires financiers cherchent à attirer des investisseurs privés pour développer l'agriculture dominée jusque là par les exploitations familiales peu bancables et financées sur des ressources publiques. L'étude menée dans le Delta-central et le Bas-Delta analyse la mise en œuvre des Projets de promotion du partenariat rizicole dans le Delta (3PRD) et le Projet de développement des marchés agricoles du Sénégal (PDMAS). Le 3PRD a mis en œuvre un processus de sélection de ses bénéficiaires selon ses objectifs, contrairement au PDMAS qui a été miné par des tensions foncières. Les résultats montrent que ces projets bâtis autour du PPP peuvent améliorer les conditions d'exploitation des périmètres irrigués et l'environnement de la production. Toutefois, l'innovation que promeut le PPP doit avoir pour écho, une double exigence: d'une part une inclusion des producteurs partenaires dans une démarche participative et transparente, d'autre part, des critères de sélection des bénéficiaires négociés et transparents, et des contreparties réalistes. Les insuffisances dans ces deux exigences ont créé des tensions dans le PDMAS et favorisé l'accès des plus riches aux parcelles du 3PRD.

CONTACT

El Hadji Malick Sylla
Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)
Email: malickesylla@gmail.com
Phone: +221777002062

INTRODUCTION

Après des décennies de sous-investissement dans l'agriculture (OXFAM, 2014), les pays de l'Union Africaine comptent sur le partenariat public-privé (PPP) pour stimuler la croissance du secteur agricole et lutter contre la pauvreté (FAO, 2016). Le Sénégal a bâti deux programmes autour de ce nouveau paradigme dans le delta du fleuve Sénégal. Il s'agit du Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (PDMAS 2007-2015 financé par la Banque Mondiale) et du Projet pour la Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta (3 PRD, 2010-2019 financé par l'Agence Française de Développement). Cette étude cherche à voir qui sont les bénéficiaires de ces programmes et comment leur situation économique a évolué entre 2009 et 2019. Le postulat qui sous-tend cette analyse est que le PPP ne peut pas être le remède contre la pauvreté rurale si ses bénéficiaires ne sont, dans leur majorité, que de riches cultivateurs.

MATÉRIELS ET METHODES

L'analyse a été faite à partir des données d'enquête auprès des bénéficiaires des deux projets et des autres exploitations familiales qui n'en n'ont pas bénéficié. L'échantillon, composé de ménages des communes de Diama et de Ross-Béthio (figure 1), a porté au total sur 326 ménages, dont 40 ménages exploitants du projet 3 PRD, 40 ménages exploitants du projet PDMAS et 246 ménages ne bénéficiant pas de ces projets (AUTRES EXFAM).

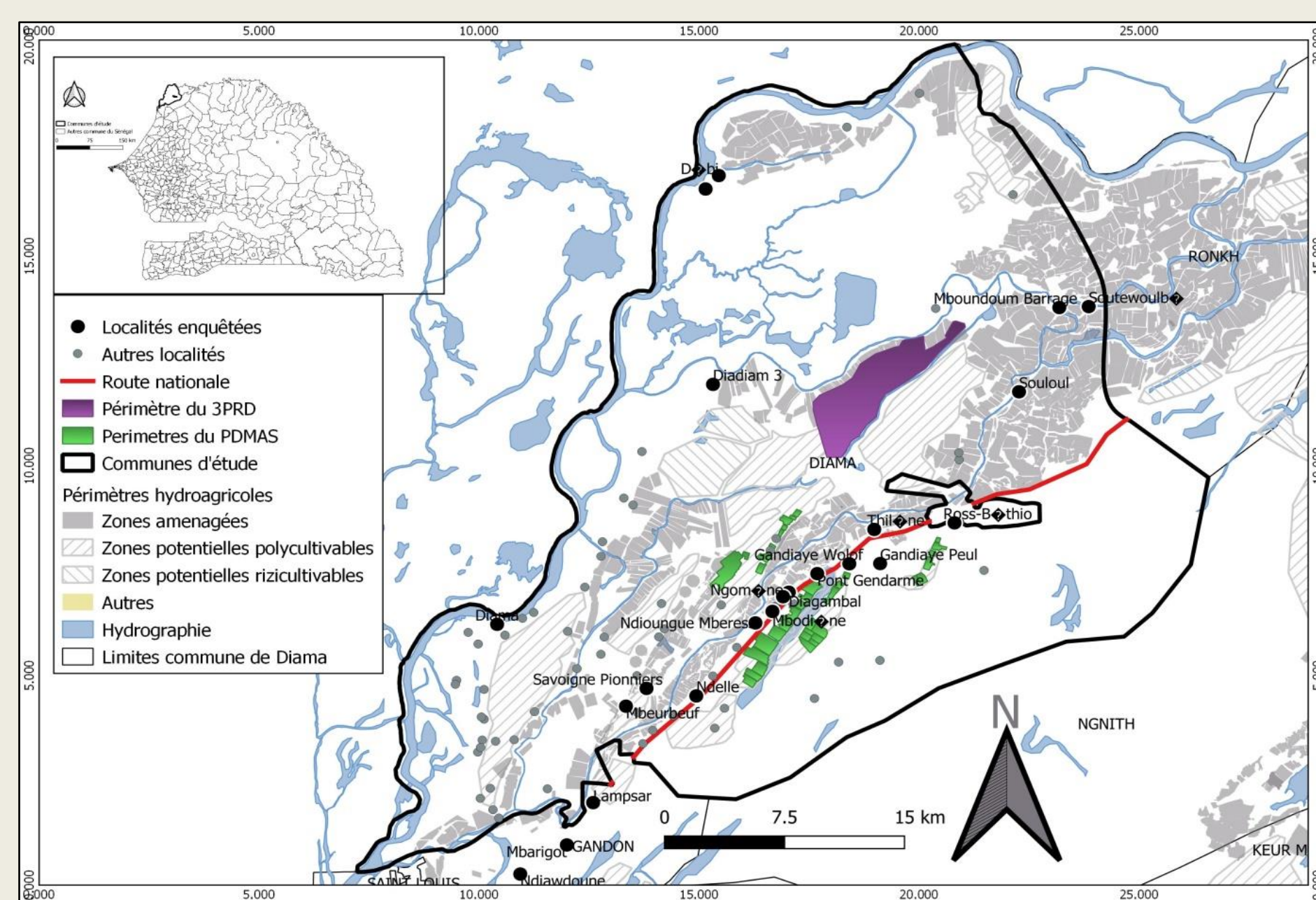


Figure 1: Situation des localités enquêtées dans le Delta du Sénégal

RESULTATS

R1- Le partenariat public-privé a privilégié dans sa mise en œuvre les riches cultivateurs: La majorité des bénéficiaires du 3PRD figurent parmi les plus riches des producteurs. Le taux de pauvreté se situe à leur niveau à 6% contre 12,3% et 13% respectivement chez les groupes PDMAS et AUTRES EXFAM. Ils sont dans leur majorité, de riches hommes d'affaires, des dignitaires religieux, des fonctionnaires ou des personnes très influentes dans les organisations paysannes. L'analyse montre qu'ils ont des dépenses de consommation de l'ordre de 282.500 FCFA par mois soit le double de celles des ménages appartenant aux autres groupes étudiés (Tableau 1).

R2- Entre 2009 et 2019 la situation économique des ménages s'est améliorée plus rapidement chez les bénéficiaires du 3 PRD: Globalement la pauvreté a reculé dans le Delta entre 2009 et 2019. Toutefois les ménages qui ont reçu des attributions foncières à travers le 3PRD ont connu une meilleure amélioration de leur situation économique durant cette décennie. En effet 43% de ces derniers soutiennent que leur situation est beaucoup mieux en 2019, contre 8% au niveau des bénéficiaires du PDMAS et 16% chez les AUTRES EXFAM (figure 2).

Tableau 1: Dépenses moyennes mensuelles des ménages

Groupe du ménage	Moyenne (FCFA)	N	Ecart-type	Médiane (FCFA)	Médiane de groupes
3PRD	282.500	40	279.443	200.000	204.166
PDMAS	135.650	40	70.648	120.000	120.000
AUTRES EXFAM	134.483	246	143.705	100.000	102.638
Total	152.788	326	167.026	120.000	113.636

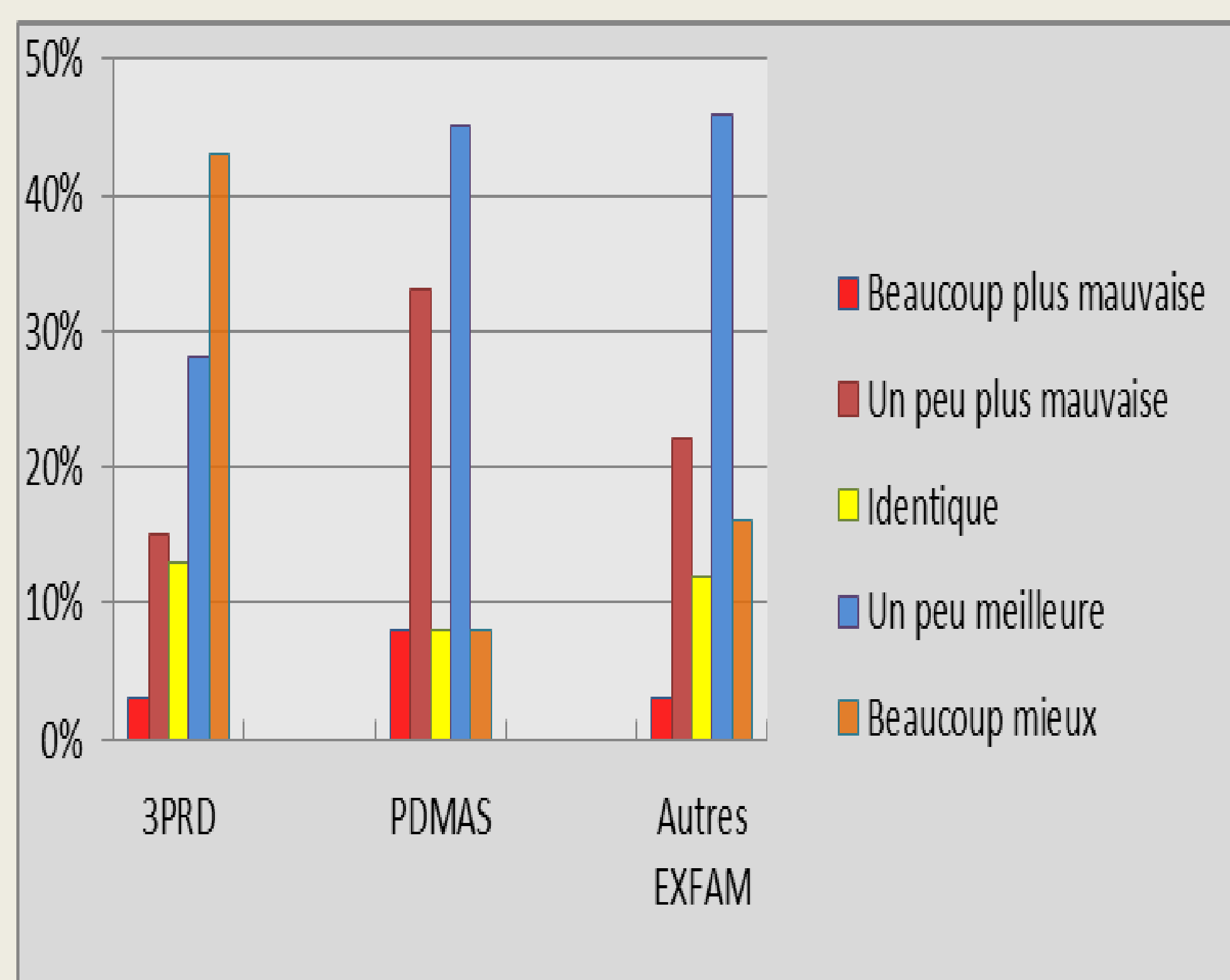


Figure 2: PPP et niveau d'appréciation de la situation économique des ménages en 2019 par rapport à 2009

CONCLUSION/DISCUSSION

Dans le Delta du Sénégal, les projets de périmètres irrigués en PPP permettent de mobiliser des financements de privés locaux (individus et organisations paysannes) et de soulager l'Etat dans le volume des investissements. Toutefois, la démarche participative et inclusive de leur mise en œuvre doit être reconsidérée pour éviter d'une part les tensions foncières qui ont obéré les résultats du PDMAS et d'autre part éviter qu'ils ne privilégient *in fine* les producteurs les plus riches ou les catégories sociales dominantes, à l'instar du 3PRD. En effet, "un PPP agricole inclusif est un partenariat qui fait intervenir des mécanismes de nature à garantir la participation des petits acteurs" (FAO, 2016 : 7). Les difficultés rencontrées dans ces expériences de PPP ne sont pas spécifiques au Delta du Sénégal. Elles sont soulignées au Burkina Faso, au Malawi et en Tanzanie par OXFAM (2014), mais aussi autour du projet El Guerdane au Maroc (Houdret et Bonnet, 2016).

Ainsi difficile est-il de considérer le PPP comme la panacée au problème de développement du monde rural africain. Tel qu'il est actuellement conçu, le PPP fait que ce sont les riches cultivateurs qui risquent de profiter des nouvelles dotations foncières au détriment des plus pauvres. Une révision de la politique de développement de l'irrigation dans le Delta, doit être guidée par la réponse à la question, comment les paysans les plus pauvres peuvent-ils s'affranchir de la pauvreté s'ils ne parviennent pas à cultiver plus de terre ?

REFERENCES

1. FAO, 2016. *Partenariats public-privé pour une croissance agricole inclusive*, conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, Vingt-neuvième session, 11 p.
2. HOUDRET A. ET BONNET S., 2016. « *Le premier partenariat public-privé pour l'irrigation au Maroc: durable pour tous?* », In: *Cahier Agriculture*, 25, 25001, 7 p.
4. OXFAM, 2014. *Un aléa moral? Les méga-partenariats public-privé dans l'agriculture africaine*, 46 p.